

répondront à mes questions. Je n'ai pas trouvé les primes versées en faveur des employés dans le cadre du Régime d'assurance frais médicaux en regard des 80 millions de dollars prévus par ce Livre blanc. C'est une chose qu'on a glissé subrepticement dans le budget, qui est nouvelle et qui n'apparaissait pas auparavant. Ne revenons pas sur la modeste réforme fiscale mais reportons-nous aux réformes initiales du Livre blanc. Les propositions de réformes fiscales qui figurent au tableau 16 de la page 107 sont très intéressantes. Je prends soin de noter ces références, car je désire que les députés d'en face nous répondent à ce sujet lorsqu'ils prendront la parole.

Dans ce tableau, il est question des répercussions, sur les recettes fiscales, des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des corporations, en fonction des revenus de 1969. Au cours de la première année, présumément 1970, le gouvernement avait l'intention d'encaisser 205 millions de plus en augmentant les impôts sur les corporations, ce qui comprenait la suppression du montant assujéti au taux inférieur de l'impôt sur le revenu des corporations, les gains en capital et la suppression des déductions de différentes autres choses. Étant donné que je dispose de peu de temps, j'espère qu'on m'excusera de ne pas entrer dans le détail.

Arrivé à la cinquième année, le gouvernement espère obtenir 560 millions de dollars grâce à l'augmentation des impôts sur les corporations et après avoir édulcoré les propositions de la Commission Carter. Reportons-nous au volume à couverture marron, page 73, où on retrouve exactement le même genre de calcul. Il s'agit de l'effet sur les recettes fiscales des modifications apportées à l'impôt sur le revenu des corporations au cours de la première année du nouveau régime. Au lieu de la somme de 205 millions de dollars que le gouvernement se proposait d'obtenir des corporations, suivant les propositions du Livre blanc, il attend maintenant 20 millions de dollars. C'est qu'il a reculé devant l'adoption des réformes fiscales que prévoyait le Livre blanc. Nous constatons que pour 1972 les prévisions passent à 30 millions de dollars.

C'est que les avantages qu'offre le gouvernement et les écarts importants entre le Livre blanc et le budget profiteront presque entièrement aux sociétés, tandis que le particulier n'en retirera presque rien. De fait, l'extrapolation montre que les avantages accordés aux particuliers coûteront au gouvernement 370 millions de dollars en 1972, en comparaison de 290 millions, ce qui ne représente qu'une faible proportion du déficit. Autrement dit, si le budget, somme toute, reposait sur les mêmes calculs que le rapport de la Commission Carter et le Livre blanc sur la réforme fiscale, on verrait que les particuliers n'en retirent aucun avantage.

Si on fait état d'avantages, c'est que le gouvernement a, dans une certaine mesure, opté pour l'expansion au moyen d'un déficit. Ce sont des tours de passe-passe assez fantaisistes et le ministre ne s'est pas forcé pour expliquer la source de ces fonds. C'est ce qui explique aussi le miracle des avantages accrus qui ne coûtent rien au gouvernement. Le gouvernement recourt à divers moyens pour opérer le miracle. Il enlève de l'argent à un groupe de travailleurs et le donne à un autre groupe; il faut donc accepter avec réserve le chiffre indiquant le nombre de gens qui paieront moins d'impôt. Ils paieront moins, mais si on calcule ce qui a été enlevé et ce qui a été donné, on

constate que la situation de beaucoup d'entre eux aura empiré.

Que l'on comprenne bien que je ne critique pas l'inclusion de ces divers éléments dans l'assiette fiscale, qu'il s'agisse d'assurance-chômage, de déductions pour l'assurance-maladie, de modifications concernant les forces armées, du recyclage des adultes, des bourses de recherche et des bourses d'étude, car pour que l'assiette de l'impôt soit globale, il faut y greffer ces éléments. Nous le savions, mais nous ne sommes pas satisfaits du résultat. La plupart de ceux qui sont acculés à ces exigences fiscales sont ceux dont le revenu est relativement bas.

Nous prétendons que si le système fiscal global doit renfermer ces éléments, il devrait aussi inclure les gains de capital et les profits des sociétés minières et pétrolières. Il n'est ni juste ni honnête d'établir une base globale seulement pour les revenus des travailleurs ordinaires, alors qu'on laissera de côté les profits et les avantages dont bénéficient les sociétés. Voilà ce que cachent les propositions gouvernementales.

● (3.00 p.m.)

C'est abominable et indigne de la part du gouvernement. Il va peut-être s'en tirer pendant une semaine ou deux mais les gens ne sont pas stupides, ils découvriront son petit manège. Comparons avec les recommandations de la Commission Carter et voyons quel aurait pu être le résultat de l'application de quelques-unes. Le rapport Carter aurait apporté des allègements fiscaux sensibles; ce qu'on propose aura une bien plus faible portée. Il proposait de diminuer de plus de 15 p. 100 les impôts de 3,124,818 Canadiens. Ainsi, pas un million, mais trois millions de contribuables auraient bénéficié de dégrèvements supérieurs à 15 p. 100. Des diminutions d'impôt variant entre 15 et 1 p. 100 auraient avantagé 2,963,000 Canadiens. En d'autres termes, près de six millions de Canadiens auraient bénéficié d'importants dégrèvements et moins de 631,000 Canadiens auraient vu leurs impôts augmentés, mais appartenant à la tranche supérieure de revenus, ils auraient pu fort bien supporter une majoration d'impôt. Voilà la différence.

Le gouvernement donne donc infiniment moins que ce que les Canadiens ont le droit d'obtenir, car l'évitement de l'impôt n'existe pas. On ne peut pas redonner aux sociétés les cinq millions de dollars qu'on avait l'intention de prélever et dire que ceux qui n'appartiennent pas à ce secteur sont privilégiés. Comme Carter l'a signalé, l'évitement de l'impôt est une chose inexistante. La partie de leurs impôts que des Canadiens ne paient pas doit venir d'autres contribuables. Dans le cas présent, ce sont les sociétés qui ne paient pas leur pleine part. Ce sont ceux qui tirent leurs revenus des gains en capital, des industries minières ou pétrolières. Les salariés, eux, ne peuvent pas faire autrement que de payer la totalité de leurs contributions. Je ne parle pas seulement de ceux qui gagnent \$4,000, mais aussi de ceux qui ont un revenu de 11,000, 12,000 ou 14,000 dollars. La ligne de démarcation n'est pas vraiment entre ceux qui reçoivent 10,000 ou 15,000 dollars et ceux qui en gagnent 4,000. La véritable distinction se fait selon qu'on touche son revenu sous forme de salaire ou traitement, ou sous forme de gains spéculatifs. Voilà ce qui délimite les deux classes de Canadiens.